



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Que :

En date du 3 novembre 2015, lors de la séance ordinaire, le conseil municipal a adopté le règlement numéro **115-2015**.

**EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DÉTERMINANT LES
CONDITIONS ET LES EXIGENCES PORTANT SUR LES FEUX EN PLEIN
AIR, LA TARIFICATION DES ALARMES INCENDIES RÉPÉTITIVES ET
DES INCENDIES DE VÉHICULE**

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée au 806, rang de la rivière sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30)

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 4^e jour du mois de novembre 2015.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mercredi 4 novembre 2015.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 4^e jour du mois de novembre 2015.

Sherron Kollar,
Directrice générale